

Communiqué de presse

Grand Paris Sud se dote d'un budget ambitieux

Le conseil communautaire de l'Agglomération s'est réuni le mardi 26 mars pour voter le budget de la collectivité. Lors de ce conseil, d'autres dossiers majeurs ont été adoptés : la Stratégie agricole et alimentaire territoriale, l'amplification du Plan vélo ou l'aménagement du site de Villaroche.

Un budget 2024 ambitieux et maîtrisé, permettant à l'Agglomération de préparer l'avenir par le biais d'une politique d'investissements soutenus. C'est l'esprit du vote unanime des élus communautaires dont l'objectif est de répondre aux besoins des habitants par la mise en œuvre de missions de proximité : déchets, eau, mobilités, culture, sport...

Le budget 2024 illustre la montée en puissance de la transition sociale et écologique avec, en fer de lance, le lancement du programme d'actions de la Stratégie agricole et alimentaire territoriale (SAAT).

Il porte également le financement de plusieurs événements majeurs, tels que les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris (accueil des publics, zone de célébration à Bondoufle...), les Runs de Sénart (30 avril et 1^{er} mai) et la Fête du Carré (14 et 15 juin).

Parmi les investissements figurent les nouveaux équipements et projets qui aboutiront cette année : la salle des Arènes (ouverture en septembre 2024), les places de l'Agora et des Terrasses à Évry-Courcouronnes, la gare routière de Savigny-le-Temple ou les médiathèques Raymond-Queneau, à Ris-Orangis, et Joséphine-Baker, à Bondoufle.

Des enveloppes sont réservées aux chantiers à venir, tels que l'aménagement des berges de Seine, le volet 2 du Plan Vélo ou encore la rénovation du stade nautique Jean-Bouin, à Savigny-le-Temple. La relation aux communes et aux habitants demeure une des priorités de Grand Paris Sud, avec la carte unique dans les piscines et le catalogue commun dans les médiathèques.

En chiffres :

- Budget 2024 : 515 M€ ;
- 367 M€ pour financer les missions de proximité, soit plus de 1 000 € par habitant ;
- 148 M€ d'investissements pour l'avenir ;
- 10,1 M€ de subventions aux organismes et associations ;
- 800 000 € d'économies d'énergies réalisées en 2023 par l'Agglomération.

Adoption d'une Stratégie agricole et alimentaire territoriale

L'actualité récente a montré qu'il est urgent de répondre aux enjeux agricoles, alimentaires et sanitaires. Territoire d'agriculture, l'Agglomération se veut pionnière dans ces domaines et elle a décidé de se doter d'une Stratégie agricole et alimentaire territoriale (SAAT) de long terme.

Cette stratégie ambitieuse s'appuie sur une large concertation de deux ans avec habitants et acteurs du territoire, mais aussi sur une coopération forte avec l'agglomération Cœur d'Essonne.

Grand Paris Sud entend ainsi agir de manière globale et complète, du champ à l'assiette, en s'appuyant sur des marqueurs qui font la force du territoire et des politiques publiques portées par l'Agglomération : la préservation du foncier et du potentiel productif, le développement des filières locales et biologiques, l'accès de tous aux produits locaux et à une nourriture de qualité.

Tout en poursuivant son soutien aux projets communaux, l'Agglomération souhaite aujourd'hui étendre et amplifier son intervention. Un plan d'actions a été élaboré, comportant des projets qui pourraient être soutenus :

- Le devenir de l'ex-golf de Villeray et la possible diversification des activités agricoles sur le Cirque de l'Essonne ;
- Une aide à des projets de proximité à travers la création d'un dispositif « communes fertiles » ;
- Un accompagnement plus poussé pour l'émergence de projets de plus grande envergure, tout en préservant le foncier et les exploitations existantes ;
- Une politique en faveur de la transmission des fermes ;
- La création d'un fonds d'aide agricole pour soutenir l'installation, le développement et diversification des exploitations, en particulier celle qui sont en bio (objectif : doublement des surfaces en bio d'ici 2030) ;
- La mise en place d'une prime incitative prise en charge par le budget intercommunal et visant à favoriser l'approvisionnement local et bio ;
- Lutte contre la précarité alimentaire, en particulier vers le public étudiant, avec le possible rassemblement des partenaires autour d'une démarche « filières locales et solidaires ».

Coup d'accélérateur pour le plan vélo

Après un premier plan d'actions portant sur la période 2020 – 2023, un second plan triennal a été planifié sur la période 2024 - 2026. Le budget engagé en 2024 est de 2 M€, soit près du double du montant de 2023 (1,2 M€). Les aménagements prévus portent sur l'aménagement de 5 km de voies vertes et de pistes cyclables :

- de Saint-Pierre-du-Perray à Lieusaint (boulevard Christian Jullien) ;
- à Bondoufle (rue Noel Marteau) ;
- à Evry-Courcouronnes (avenue du Lac) ;
- à Corbeil-Essonnes (RD26, route de Lisses) ;
- à Grigny (rue de la Grande Borne) ;
- à Lieusaint (boulevard Delessert).

L'aménagement de 5 km complémentaires par des opérations de marquage (doubles-sens cyclables, trajectoires matérialisées et chaussées à voie centrale banalisée) est également planifié.

Des comptages permanents seront mis en place pour analyser l'évolution de l'usage du vélo sur les principaux axes du territoire. Enfin, une dizaine d'abris couverts seront réalisés aux abords des principaux sites communautaires recevant du public.

Un contrat partenarial pour faire de Villaroche un site industriel majeur

Les élus communautaires ont adopté un contrat de projet partenarial d'aménagement (PPA) relatif à l'aménagement du site Paris / Villaroche. Le périmètre proposé pour ce PPA s'étend sur une surface foncière de 207 hectares, potentiellement aménageables. Une grande partie (160 hectares) est située sur le territoire de Grand Paris Sud, une taille très conséquente permettant d'accueillir un ou des acteurs industriels majeurs.

Ce contrat réunit l'ensemble des partenaires (État, région, Département de Seine-et-Marne, les 2 agglomérations Melun Val de Seine et Grand Paris Sud) appelés à renforcer la polarité existante (Safran Aircraft Engines, aérodrome...). Ce contrat traduit aussi la volonté de constituer un site industriel stratégique à l'échelle régionale et nationale.

L'engagement de l'agglomération dans ce contrat traduit sa politique forte en faveur de la réindustrialisation de son territoire.

Contact presse :

Guillaume Tallon – 06 23 29 01 56 – g.tallon@grandparissud.fr